

# Rapport de la Cour des Comptes Le Réseau dans le collimateur !

- Après un rapport mensonger sur l'organisation de la distribution, c'est maintenant au tour du Réseau ■ Selon la Cour des comptes, il y a trop de bureaux de poste et des guichetier-es sous-occupé-es ■ Un tissu de mensonges qui n'a qu'un but : réduire le réseau des bureaux de poste et supprimer des emplois !
- Combattons ces contre-vérités et mobilisons-nous !



**Nous voyons déjà les conséquences catastrophiques de la politique de La Poste dans les zones rurales**

**Les zones urbaines sont aujourd'hui visées**

**Démontons les énormités contenues dans ce rapport et ne laissons pas ses préconisations s'appliquer**

Le service public postal est encore une fois visé par ce rapport nommé “ *La modernisation du réseau La Poste* ”.

Avec ce texte, la présence postale est mise à mal, notamment en zone urbaine où la Cour des Comptes préconise une réduction drastique du nombre de bureaux.

Horreur, la France aurait le réseau postal le plus dense d'Europe (ramené au nombre d'habitant-es), avec beaucoup trop d'obligations d'accessibilité au service public (sic). Un mensonge puisqu'en Italie par exemple, il y a quasiment 14 000 points de contact gérés directement par... la poste italienne.

La Cour des Comptes va même jusqu'à déplorer : “ *Le législateur français au titre de la participation de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire, lui a imposé des obligations plus lourdes, notamment un nombre minimum de 17 000 points de contact...* ”.

Doit-on comprendre que la loi devrait être revue ?



# Un réquisitoire contre le service public !

## Un Réseau obèse ?

Le Réseau compte 17 000 points de contact, dont seulement 9 000 bureaux de poste de "plein exercice. Quasiment un bureau sur deux est donc déjà un partenariat !

Mais pour la Cour des Comptes, il faut aller plus loin. Et, sont visés les bureaux en zone urbaine : " *Dans les grandes agglomérations, il se caractérise ainsi par une forte densité, supérieure aux critères d'accessibilité au service public résultant des règles communautaires mais aussi de la loi* ". En clair, il faut sabrer.

Plus loin, " *En 2014, 10,4 % seulement des points de contact du réseau urbain (soit 712) s'appuient sur des partenariats... Il est impératif d'accélérer le processus d'externalisation des bureaux de poste...* ".

Etonnamment (?), depuis le second semestre 2015, La Poste s'y emploie avec la mise en place des "Relais Poste Urbains", partenariats avec les commerces qui délivrent les instances et vendent des produits courrier. Ces transformations réduisent les services postaux au bancaire et à la téléphonie... Quand ce n'est pas tout simplement la fermeture des établissements, prémisses de la mutation du réseau en agences bancaires.

On le voit, la satisfaction des besoins de la population n'est pas la priorité. Que la Cour des Comptes prône la réduction des bureaux de poste n'est pas une surprise en soi. Mais que La Poste en fasse son cheval de bataille, c'est tout simplement oublier ses missions de service public, pourtant dictées par la loi !

## Trop de guichetier-es ?

Les emplois de guichetier-es sont clairement dans le collimateur. Les "sages" ne lésinent pas sur les arguments pour appuyer leurs propos. Ils commencent par la chute du trafic, " *Entre 2009 et 2014, une baisse globale de 25 % du temps d'activité des guichets a été constatée, liée en particulier à la diminution du volume du courrier.* " Premier missile.

Au delà du fait que ce chiffre soit plus que contestable, les expertises votées par les CHS/CT et effectuées par des cabinets indépendants l'ont largement démontré : il faut aussi le rapprocher du niveau des reprises

d'emplois lors de chaque réorganisation (15 à 25 % des positions de travail). Sur une période de 6 ans et plusieurs restructurations, le calcul est vite fait ! Les guichetier-ères sont en réalité débordé-es de travail et non pas payé-es à se tourner les pouces... Et la Cour des Comptes d'enfoncer le clou : " *La Poste a certes, réduit les charges opérationnelles de son réseau, mais dans une proportion moindre : -8,9 % entre 2009 et 2014, si bien que la productivité des agents au guichet s'est dégradée.* " Les guichetier-es, pardon les chargé-es de clientèle apprécieront !

## Les opérations bancaires en berne ?

Un focus sur le trafic bancaire s'impose, " *Les opérations bancaires réalisées au guichet ont baissé de 31 %.* " Sans surprise, les "sages" se sont bornés à reprendre les données de La Poste et n'ont pas rencontré les syndicats. Dommage, car la réalité du terrain est plus crue. Le premier guichet/ilôt à faire les frais d'un manque d'effectifs est celui dédié aux "services bancaires". Radical pour faire baisser et externaliser les opérations financières, une politique élaborée depuis des années par la direction du Réseau.

Le réseau devient à priorité bancaire, mais avec des clients "bankables". Pour les populations les plus fragiles, pas question d'assumer ses missions de service public. Elles n'ont qu'à aller voir ailleurs. Une banque comme les autres en somme. En fait, il s'agit de devenir une banque comme les autres et c'est là que le bât blesse !

## A qui profite le crime ?

Déjà en 2006, lors de la création de La Banque Postale (1ère offensive) la même institution pointait le poids improductif du Réseau dans le développement commercial de la banque. En 2010, elle remettait le couvert, cette fois en dénonçant les coûts des bureaux de poste.

2016, après avoir torpillé allègrement le travail des facteur/rices il y a quelques semaines, c'est au tour des collègues du Réseau de passer sous les fourches caudines libérales.

Et on peut dire que la Cour des Comptes n'y va pas de main morte ! Ainsi elle préconise l'accélération des suppressions d'emplois par la transformation de bureaux urbains en

points de contacts externalisés. Mais ce n'est pas fini. Pour les bureaux urbains de plein exercice, c'est la flexibilité des horaires (avec des ouvertures le soir et les samedi après-midi) qui est à l'ordre du jour. Une véritable aubaine pour nos patrons qui s'apprêtent à renégocier, avec l'Etat, le contrat d'entreprise et qui n'oublieront pas de s'appuyer sur ce torchon pour mettre à mal le service public postal et les emplois qui vont avec !

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, ils profiteraient de la Loi Travail (si elle devait passer) pour flexibiliser les horaires et les régimes de travail en toute facilité ! Une raison de plus de la combattre et de se mettre en grève !

**Qu'on se le dise, ce rapport n'arrive pas par hasard. Et la Cour des Comptes ne va pas s'arrêter là puisque sont prévus deux autres rapport d'ici fin 2016 : l'un sur le colis et l'autre sur le bancaire. Pas besoin d'être devin pour en deviner les conclusions et l'utilisation qui en sera faite par nos patrons.**

**C'est le moment de nous battre, toutes et tous ensemble !!!**